CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E163103** **VALABLE JUSQU'AU** **04/04/2027**

ÉDITÉ LE 04/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2016

Raison sociale : ATO CHARPENTE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/10/2016

Capital : 2 000

20 IMPASSE DE L'USINE
42430 SAINT-JUST-EN-CHEVALET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE 2016B00280

Siret : 822 737 557 00014

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 11 059

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-160512

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-160512

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/01/2026

Téléphone : 06 27 33 05 34 **Fax :**

Portable : 06 27 33 05 34

Responsabilité légale :
CHANUT AURELIE CO-GÉRANTE / OUDIN THIERRY CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : atocharpente@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 90 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	2	21/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025